

LES NORMES PMR

Votre proche est une personne à mobilité réduite. Face à sa perte d'autonomie, vous souhaitez faciliter son quotidien en envisageant quelques aménagements et adaptations dans son domicile.

Voici quelques normes PMR pour rendre le quotidien d'une personne physiquement diminuée plus facile et sécurisant. Cela concerne la perte de la vue, de l'audition, la perte de mobilité, etc.



Liste à cocher

- Installer des bandes adhésives sur les vitres et portes-fenêtres à 1,10 m de hauteur. Opter pour une couleur contrastante.
- Installer des étiquettes ou panneaux avec des écritures en braille pour une personne malvoyante (entre 1 m et 2,20 m de hauteur).
- Personnaliser les contre-marches de la première et dernière marche de l'escalier pour qu'elles soient de couleur.
- Installer des nez de marches.
- Installer une main courante aux escaliers.
- Installer une rampe d'accès.
- Accrocher un miroir incliné.
- Faire adapter une baignoire en douche à l'italienne, sans marche.
- Libérer l'espace autour des toilettes pour permettre au fauteuil de passer.
- Installer des étiquettes ou panneaux pour permettre à votre proche de s'orienter plus facilement en cas de perte de mémoire.